



**Société canadienne du sang**  
*donnez, c'est dans votre nature*

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG**

**GUIDE À L'INTENTION DES DEMANDEURS DE BOURSES**

**2013**

**GUIDE À L'INTENTION DES DEMANDEURS DE BOURSES  
DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG**

**TABLE DES MATIÈRES**

**AVANT-PROPOS**

<b>I.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>TYPES DE FINANCEMENT</b>	<b>1</b>
<b>III.</b>	<b>ADMISSIBILITÉ</b>	<b>2</b>
<b>IV.</b>	<b>PROCESSUS DE DEMANDE</b>	<b>3</b>
<b>V.</b>	<b>PROCESSUS D'ÉVALUATION</b>	<b>4</b>
<b>VI.</b>	<b>ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES BOURSES</b>	<b>4</b>
	Versement de l'allocation et de l'indemnité de recherche	4
<b>VII.</b>	<b>CONDITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>5</b>
	Responsabilité du superviseur	5
	Date d'entrée en vigueur de la bourse	5
	Durée de la bourse	5
	Allocation	5
	Impôts	6
	Avantages sociaux	6
	Revenus provenant d'autres sources	6
	Indemnité de transport	6
	Indemnité de déplacement	6
	Indemnité de recherche	7
	Modification du plan des recherches et renouvellement de la bourse	7
	Transferts	7
	Rapports	7
	Publications	8
<b>VIII.</b>	<b>COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE</b>	<b>8</b>
	Renseignements généraux	8
	Instructions complémentaires	8

## **AVANT-PROPOS**

Le présent guide explique aux candidats les conditions à remplir pour obtenir une bourse de recherches doctorales ou postdoctorales dans le cadre du programme de recherche-développement (R-D) de la Société canadienne du sang.

La Société canadienne du sang pourra modifier sans préavis les conditions relatives aux bourses de recherche décrites dans ce guide.

Les candidats et les superviseurs doivent s'assurer qu'ils consultent l'édition la plus récente de ce guide.

Prière d'adresser toute correspondance et demande de renseignements à la personne suivante :

**Elaine Konecny**  
**Adjointe au programme de recherche-développement**  
**Société canadienne du sang**  
**1800, promenade Alta Vista**  
**Ottawa (Ontario) K1G 4J5**  
**CANADA**

Téléphone : 613-739-2230  
Courriel : [elaine.konecny@blood.ca](mailto:elaine.konecny@blood.ca)  
Site Internet : [www.sang.ca](http://www.sang.ca)

## PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES DOCTORALES ET POSTDOCTORALES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG

### I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Créée en 1998, la Société canadienne du sang gère le système d'approvisionnement en sang du Canada dans toutes les provinces et territoires, sauf au Québec. Le programme de recherche-développement a pour objectif d'aider la Société canadienne du sang à remplir sa mission, à savoir fournir un approvisionnement en sang, en produits sanguins et en produits de remplacement de qualité, sûr, adéquat, abordable, accessible et présentant un bon rapport coût-efficacité.

Les bourses de recherches doctorales et postdoctorales sont offertes à des candidats hautement qualifiés souhaitant entreprendre ou poursuivre une formation en science transfusionnelle. La Société canadienne du sang a défini quatre domaines d'activité sur lesquels elle concentre l'allocation de ses ressources en matière de recherche et développement (les priorités qui suivent ne sont pas énumérées par ordre d'importance) :

- **Traitements par immunoglobulines** : ces protéines plasmatiques comprennent les immunoglobulines intraveineuses, les immunoglobulines sous-cutanées et les immunoglobulines anti-D. Nous recherchons avant tout des propositions de travaux portant sur le remplacement de ces produits, leur mécanisme d'action et leurs effets indésirables.
- **Réduction et inactivation des agents pathogènes** : il s'agit ici du traitement proactif des composants sanguins pour éliminer les agents infectieux. Ce champ de recherche prioritaire ne se restreint pas aux méthodes de réduction actuelles, lesquelles présentent certaines limites.
- **Qualité des produits** : cet objectif englobe la conservation, le traitement et le contrôle qualité des produits sanguins, ainsi que des questions connexes liées aux donateurs.
- **Amélioration des produits cellulaires** : ce pôle de recherche porte aussi bien sur les produits érythrocytaires et plaquettaires modifiés que sur les thérapies cellulaires (par cellules souches, par exemple).

Les candidats retenus mèneront des recherches dans l'un de ces quatre domaines d'activité. Le programme de bourses de recherche de la Société canadienne du sang vise en partie à encourager les candidats qualifiés à faire carrière dans le domaine de la recherche transfusionnelle au Canada au terme de leur bourse, mais il ne s'agit pas d'une condition *sine qua non*.

Étant donné le nombre limité de bourses offertes annuellement, celles-ci sont attribuées au mérite.

### II. TYPES DE FINANCEMENT

Le programme de R-D de la Société canadienne du sang prévoit quatre catégories de subvention de recherche :

- subventions de fonctionnement;
- subventions accordées à la suite de demandes de propositions;

**Société canadienne du sang**  
**1800, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 4J5**  
Téléphone : 613-739-2230 – Télécopieur : 613-739-2201

- subventions pour l'achat d'équipement de 10 000 \$ ou plus;
- subventions offertes conjointement avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Il comporte également trois catégories de bourses individuelles visant à aider directement les candidats hautement qualifiés qui désirent parfaire une formation en recherche sur le sang et les produits sanguins :

- bourses de recherche postdoctorales;
- bourses offertes avec les IRSC;
- bourses de recherche doctorale.

### III. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles, les candidats ne doivent pas disposer d'autre bourse.

Conditions d'obtention d'une bourse de recherche doctorale :

- suivre une formation doctorale à plein temps en recherche, dans un établissement d'enseignement canadien, ou un programme d'études menant à un diplôme de professionnel de la santé et à un doctorat;
- présenter une attestation d'admission dans un programme doctoral afin de bénéficier d'une aide suivie (une simple inscription en maîtrise ne suffit pas);
- effectuer une formation ne se limitant pas à des cours de méthodologie, mais comportant des travaux de recherche;
- les personnes titulaires d'un diplôme de médecine, mais non du droit d'exercer au Canada, doivent remplir les conditions mentionnées ci-dessus;
- mener des recherches dans l'un des domaines d'activité énumérés dans la section I de ce document.

La priorité sera accordée aux candidats de la Société canadienne du sang et des laboratoires affiliés, placés sous la supervision de membres de son personnel médical et scientifique titulaires d'un poste d'enseignant. La Société canadienne du sang incite toutefois les chercheurs relevant d'autres organismes à solliciter une bourse.

Conditions d'obtention d'une bourse de recherche postdoctorale :

- être titulaire d'un doctorat approprié délivré par un établissement d'enseignement reconnu (doctorat en médecine, en chirurgie dentaire ou en médecine vétérinaire, par exemple);
- en règle générale, avoir obtenu le doctorat dans les cinq (5) années précédentes;
- choisir un sujet de recherche en rapport avec les objectifs du programme de R-D de la Société canadienne du sang ainsi qu'avec les domaines d'activité scientifique décrits à la section I;
- choisir un chercheur associé à la Société canadienne du sang qui consente à superviser les travaux de recherche, si la bourse est accordée;
- sélectionner un superviseur autre que le directeur de recherche de la formation doctorale;
- Bien qu'un chercheur puisse parrainer plus d'un candidat, il est rare que plus d'une bourse de recherche postdoctorale soit attribuée au même laboratoire lors d'un même concours.

#### IV. PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes de bourses de recherches doctorales et postdoctorales de la Société canadienne du sang doivent être présentées sur les formulaires GFP-11 et RD40-11, respectivement.

- Le lieu d'affectation des boursiers peut être n'importe lequel des établissements de collecte de la Société canadienne du sang ou des laboratoires qui lui sont affiliés. Les candidats doivent choisir un chercheur associé à la Société canadienne du sang et demander à cette personne de superviser leur bourse. Une liste des chercheurs associés à la Société canadienne du sang est disponible. Pour tout complément d'information, consultez le site Web de la Société canadienne du sang, à l'adresse [www.sang.ca](http://www.sang.ca).
- Le formulaire de demande dûment reçu constitue une acceptation, de la part du candidat, des conditions relatives à l'attribution de la bourse.
- Le candidat doit joindre à sa demande l'original du relevé de notes officiel de l'établissement universitaire (aucune copie n'est requise).
- Le candidat doit présenter l'original de la demande, signé et accompagné des pièces justificatives (le tout en quatre copies complètes), ainsi que l'original du relevé de notes à l'adresse suivante :

**Chef, Recherche-développement  
Siège social de la Société canadienne du sang  
1800, promenade Alta Vista  
Ottawa (Ontario) K1G 4J5**

La demande, accompagnée de toutes les pièces justificatives, doit être reçue dans le délai prescrit. Après la date limite, aucune demande ni aucune pièce justificative ne seront acceptées. Toutes les demandes feront l'objet d'un accusé de réception.

- Le candidat doit nommer au moins trois répondants et leur demander de remplir une fiche d'évaluation (annexe 1) qui doit être incluse dans le dossier de demande. Les répondants doivent retourner leur fiche d'évaluation confidentielle au candidat dans une enveloppe dont ils auront signé le sceau. Il doit s'agir de personnes ayant enseigné au candidat ou ayant eu l'occasion d'évaluer son aptitude à la recherche. Les personnes nommées comme répondants doivent impérativement satisfaire à ces critères. Dans le cas d'un candidat poursuivant des études doctorales ou postdoctorales, le directeur de recherche actuel doit être l'un des trois répondants.
- Les répondants doivent aussi faire parvenir dans la même enveloppe une évaluation des répercussions éventuelles du projet proposé sur les autres divisions de la Société canadienne du sang ainsi que sur nos partenaires et toutes les personnes potentiellement touchées.
- Le candidat doit joindre à son dossier de demande l'original du relevé de notes officiel de l'établissement postsecondaire.
- Tout candidat qui sollicite une équivalence à un diplôme de recherche postdoctorale doit fournir, sur demande, les documents suivants : attestations d'études scolaires en rapport avec la demande, photocopies de ses articles parus dans des revues scientifiques et

**Société canadienne du sang  
1800, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 4J5  
Téléphone : 613-739-2230 – Télécopieur : 613-739-2201**

rapports gouvernementaux ou autres documents pouvant être considérés comme l'équivalent d'une thèse universitaire. Il doit en outre fournir une déclaration de son ancien directeur de recherche quant à son rendement dans le cadre du programme qu'il veut faire compter comme équivalent.

- Pour permettre une évaluation d'ensemble de la demande, le candidat doit communiquer tous les renseignements demandés, rédigés d'une manière claire et concise, et réunir toutes les attestations officielles, lettres de recommandation, pièces justificatives et autres documents nécessaires.

## **V. PROCESSUS D'ÉVALUATION**

Les demandes sont étudiées par un comité d'examen, dans la mesure où elles sont complètes et conformes aux objectifs du programme de R-D.

L'évaluation d'une candidature s'appuie sur les critères suivants :

- formation universitaire du candidat, expérience en recherche et aptitudes;
- pertinence du projet de recherche proposé par rapport aux objectifs de la Société canadienne du sang et aux domaines d'activité prioritaires décrits dans la section I de ce document;
- bien-fondé du projet proposé et du milieu de recherche.

À ce stade, les candidatures retenues sont recommandées au directeur associé, Recherche-développement, pour son approbation, selon la disponibilité des fonds.

Le comité fait part de sa décision aux candidats et à son superviseur dans les trois mois suivant la date limite de dépôt des dossiers de demande.

## **VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES BOURSES**

Le service de R-D du siège social de la Société canadienne du sang est chargé de l'administration financière des bourses, tandis que la comptabilité relève des superviseurs des boursiers.

### **Versement de l'allocation et de l'indemnité de recherche**

1. Chaque bourse a son propre numéro correspondant au compte en fiducie confié au service de R-D de la Société canadienne du sang. Ce numéro de compte est considéré comme un centre de coûts distinct aux fins d'établissement de rapports financiers. Le service de Comptabilité du siège social de la Société canadienne du sang vire les fonds approuvés à chaque centre de coûts et les inscrit comme revenu. De ces fonds, sont prélevées l'allocation et l'indemnité de recherche. Le service de R-D de la Société canadienne du sang rédige des rapports financiers pour chaque centre de coûts à partir des données que lui fournit le service de Comptabilité.
2. Les dépenses relatives à chacune des bourses doivent être autorisées par le bénéficiaire et son superviseur.
3. Dans aucun cas, le décaissement total ne doit dépasser le montant prévu pour la bourse, c'est-à-dire le montant de la bourse pour l'année en cours (en plus de toute portion

provenant de la bourse de l'année précédente). Les dépenses excédant la bourse ne sont ni prises en charge ni remboursées par la Société canadienne du sang.

## **VII. CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **Responsabilité du superviseur**

Le superviseur du boursier doit consentir à mettre à sa disposition les installations de recherche nécessaires, de même qu'à gérer sa bourse selon les termes dictés par la Société canadienne du sang.

### **Date d'entrée en vigueur de la bourse**

Le boursier devrait entreprendre les travaux de recherche dans les six mois suivant l'attribution de la bourse.

### **Durée de la bourse**

Bourse de recherche doctorale :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une aide financière pendant une période maximale de quatre ans. La bourse a une durée initiale de deux ans et peut être renouvelée pour deux ans. Les personnes souhaitant que leur bourse soit renouvelée doivent déposer un dossier de demande complet, dans le délai prescrit, afin qu'il soit étudié par le comité d'examen avant que cette dernière prenne fin.

Bourse de recherche postdoctorale :

Les bourses de recherche postdoctorales sont attribuées pour une période minimale d'un an et une période maximale de trois ans. Les personnes désireuses de bénéficier de cette bourse pour une troisième année doivent présenter un rapport d'étape satisfaisant, de même qu'un dossier de demande de renouvellement complet, dans le délai prescrit, afin qu'il soit étudié par le comité d'examen.

Le renouvellement de la bourse n'est pas automatique. En effet, la décision finale pour chaque demande revient au directeur associé, Recherche-développement.

Si une bourse n'est pas utilisée pour toute la période subventionnée, le service de R-D de la Société canadienne du sang doit en être avisé immédiatement. Dans ce cas, l'allocation et l'indemnité de recherche seront versées au prorata.

La Société canadienne du sang peut, à tout moment, mettre fin aux fonctions du boursier, lorsque la raison est suffisante et fondée.

### **Allocation**

Le montant de chaque bourse dépend du diplôme principal, du permis d'exercice (le cas échéant) et de l'expérience du candidat. L'allocation est calculée en dollars canadiens, selon les taux préconisés par les Instituts de recherche en santé du Canada à la date concernée.

## **Impôts**

Bourse de recherche doctorale :

Les boursiers sont responsables d'acquitter les taxes, impôts et tout autre paiement statutaire ou cotisation fiscale qui sont dus. La Société canadienne du sang remettra aux boursiers un feuillet T4A.

Bourse de recherche postdoctorale :

Les bourses sont imposables. La Société canadienne du sang fait les retenues à la source, aux fins de déclaration de revenus, et remettra aux boursiers leur feuillet T4.

## **Avantages sociaux**

La Société canadienne du sang offre un généreux programme d'avantages sociaux aux titulaires des bourses de recherche. Ce programme comprend l'assurance-maladie, l'assurance-soins dentaires, des congés payés ainsi qu'un régime de retraite au terme de la première année d'emploi. Les conditions d'emploi sont précisées dans la lettre d'offre et sont conformes aux directives du Bulletin sur les ressources humaines approprié.

## **Revenus provenant d'autres sources**

Les boursiers doivent travailler à plein temps pour atteindre les objectifs auxquels se rapporte la bourse. Ils n'ont pas le droit d'être rémunérés pour un travail autre que les activités contribuant à leur formation de chercheur, qui doivent d'ailleurs être approuvées par leur superviseur. Néanmoins, de telles activités ne devraient pas occuper plus de 20 p. 100 de leurs heures de travail.

## **Indemnité de transport**

Le titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale de la Société canadienne du sang valide dans une ville autre que sa ville de résidence peut recevoir une indemnité de transport correspondant au prix d'un billet d'avion aller en classe économique. Le conjoint et les enfants à charge peuvent bénéficier de cette indemnité, à condition qu'ils accompagnent le boursier pendant toute la durée de la bourse.

Aucune indemnité n'est prévue pour le transport des effets personnels.

## **Indemnité de déplacement**

Une indemnité annuelle de déplacement est prévue pour permettre au boursier d'assister à une réunion scientifique chaque année de la durée de la bourse. Ces fonds doivent être sollicités par le boursier, par une lettre adressée au chef de la R-D, contresignée par le superviseur, précisant la date, le lieu et la nature de la réunion en question. Les frais seront remboursés sur présentation d'un formulaire de demande de remboursement de frais de voyage fourni par la Société canadienne du sang.

### **Indemnité de recherche**

Bourse de recherche doctorale :

Le boursier bénéficie d'une indemnité de déplacement de 1 000 \$ pour l'acquisition de matériel et de fournitures, les déplacements nécessaires pour assister à des réunions scientifiques et d'autres nécessités liées à ses recherches. Il doit discuter de l'usage de cette indemnité avec son superviseur. Elle ne doit en aucun cas servir au financement d'études scolaires.

Bourse de recherche postdoctorale :

La Société canadienne du sang s'attend à ce que les boursiers entreprennent de nouveaux projets de recherche. À cette fin, une indemnité de recherche de 10 000 \$ est mise à la disposition de chaque boursier la première année de la bourse. Cette indemnité peut servir, avec l'approbation du superviseur, à l'achat de matériel, de fournitures et de services destinés au projet de recherche. Notez que le matériel acheté avec ces fonds, y compris les ordinateurs, appartient à la Société canadienne du sang et doit lui être retourné à la fin du projet.

### **Modification du plan des recherches et renouvellement de la bourse**

Pour tout changement concernant le plan des recherches ou le lieu des travaux, le boursier doit obtenir, par écrit, le consentement préalable du directeur associé, Recherche-développement.

### **Transferts**

Pour une demande de transfert, le boursier doit écrire au directeur associé, Recherche-développement et lui procurer les documents suivants :

1. une lettre d'acceptation du superviseur éventuel;
- et –
2. une lettre du superviseur désigné (au moment de l'attribution de la bourse), indiquant qu'il est au courant du projet de transfert.

### **Rapports**

#### **Rapports d'étape**

Chaque boursier est tenu de soumettre au chef de la R-D, au siège social, un rapport d'étape (deux pages sans compter les illustrations et les références), un mois avant la fin de la première et de la deuxième années subventionnées, à moins qu'il ne présente une demande de renouvellement de la bourse. Chaque rapport doit être contresigné par le superviseur du boursier.

#### **Rapport final**

Dans les deux mois qui suivent l'expiration de la bourse de recherche, le boursier doit soumettre au chef de la R-D un rapport final (trois pages, sans les illustrations et les références) faisant état des résultats de ses recherches et présentant un plan de ses projets professionnels. Ce rapport final doit être contresigné par le superviseur de la bourse. Il remplace le rapport d'étape, le cas échéant.

## **Publications**

Les boursiers sont invités à publier les résultats des travaux effectués pendant la durée de la bourse, en prenant soin de respecter la politique de la Société canadienne du sang concernant la propriété intellectuelle et la non-divulgateion. Toute publication, tout rapport ou toute présentation publique résultant des travaux effectués pendant la durée de la bourse de la Société canadienne du sang doit faire mention de l'appui financier reçu de la Société canadienne du sang et de Santé Canada. De plus, tous les documents publiés doivent contenir la mise en garde suivante : « Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement fédéral. » Trois exemplaires de chaque publication et les renseignements bibliographiques requis (titre de la publication, volume et date de publication) doivent être remis au chef de la R-D.

## **VIII. COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE**

### **Renseignements généraux**

- On encourage fortement les candidats à utiliser les versions électroniques des formulaires du service de R-D de la Société canadienne du sang.
- Les demandes originales ainsi que les rapports d'étape et le rapport final doivent être dactylographiés en noir, à simple interligne. Utiliser une police de 12 points et une marge d'un pouce. La demande peut être rédigée en français ou en anglais.
- Tout détail nécessaire à l'évaluation de la demande doit être inscrit sur le formulaire. Les manuscrits, résumés, attestations officielles et la fiche d'évaluation remplie par les répondants doivent être inclus dans le dossier de demande.
- Le candidat prend l'entière responsabilité d'obtenir, de remplir et de soumettre tous les documents exigés, dans les délais impartis.

### **Instructions complémentaires**

Lire attentivement les instructions spécifiées sur le formulaire.

#### Candidat

Le candidat est l'auteur de la demande. Le chef de la R-D correspond avec le candidat. S'il y a lieu, le candidat doit présenter une attestation de son droit de travailler au Canada.

#### Accord

Le candidat et le superviseur doivent s'engager à respecter les conditions régissant l'attribution d'une bourse. Si le superviseur ne travaille pas dans l'un des établissements de la Société canadienne du sang, il doit obtenir les autres approbations requises.

#### Accusé de réception

Remplir la section « adresse » en haut de la page 2. Seul un accusé de réception par demande sera envoyé.

#### Renseignements sur le candidat

Le candidat doit fournir les résumés scientifiques présentés ou les manuscrits publiés, acceptés ou proposés. Le candidat doit obtenir les documents officiels attestant l'authenticité de ses diplômes et les inclure dans son dossier de demande.

**Société canadienne du sang**  
**1800, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 4J5**  
Téléphone : 613-739-2230 – Télécopieur : 613-739-2201

Résumé du projet de recherche

Le candidat doit décrire succinctement le projet de recherche, notamment le CONTEXTE, LA JUSTIFICATION, LES OBJECTIFS ET LA DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE. Les illustrations graphiques et les références peuvent être ajoutées en annexe, mais aucune autre pièce jointe ne sera acceptée. Cette section de la demande devrait être remplie avec le superviseur.

Répondants

Fournir l'adresse complète de chaque répondant pouvant être joint par la Société canadienne du sang et ayant reçu la fiche d'évaluation. Les répondants doivent remplir cette fiche confidentielle et la retourner au candidat, dans une enveloppe dont ils auront signé le sceau, afin qu'il la joigne à son dossier de demande.

Pertinence

Expliquer la pertinence du projet par rapport à la mission de la Société canadienne du sang, laquelle consiste à fournir un approvisionnement en sang, en produits sanguins et en produits de remplacement de qualité, sûr, adéquat, abordable, accessible et présentant un bon rapport coût-efficacité. Veuillez vous référer aux secteurs de recherche hautement prioritaires que le comité consultatif de la R-D de la Société canadienne du sang a définis (se reporter à la section I de ce document) et à l'orientation du centre de recherche où devraient être effectués les travaux dans le cadre de la bourse.

Renseignements du superviseur

Le superviseur doit remplir les pages 8, 9 et 10 **OU** remplir la page 8 et y joindre un CV commun à jour.